

RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00092

Numéro SIREN : 825 131 097

Nom ou dénomination : A.R.M.M

Ce dépôt a été enregistré le 24/08/2020 sous le numéro de dépôt 4696

A.R.M.M

Société Par Actions Simplifiée au capital de 3 000.00 €

Siège social : 4 PLACE MAUPERTHUIS

44510 LE POULIGUEN

825 131 097 RCS SAINT NAZAIRE

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTION DE RESULTAT SOUmise ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 MARS 2020

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2019, s'élevant à 23 050.04 €, de la manière suivante :

- Une somme de 23 050.04 €
affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

certifié conforme.



A.0

A.R.M.M

Société Par Actions Simplifiée au capital de 3 000.00 €

Siège social : 4 PLACE MAUPERTHUIS

44510 LE POULIGUEN

825 131 097 RCS SAINT NAZAIRE

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 MARS 2020

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 septembre 2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2019, s'élevant à 23 050.04 €, de la manière suivante :

- Une somme de 23 050.04 €
affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et Monsieur Adrien ORDRONNEAU, associé détenant plus de 10 % des voix, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de ratifier la rémunération brute allouée au cours de l'exercice à Monsieur Adrien ORDRONNEAU, président, pour un montant de 31 588.05 € outre le remboursement de ses frais sur justificatifs.

act. p. e conforme

A handwritten signature in dark ink, consisting of a horizontal line followed by a stylized, looped flourish.

A.O

A.R.M.M

Société Par Actions Simplifiée au capital de 3 000.00 €

Siège social : 4 PLACE MAUPERTHUIS

44510 LE POULIGUEN

825 131 097 RCS SAINT NAZAIRE

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 MARS 2020

Chers associés,

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées audit article, entre la société et les personnes suivantes, conclues au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2019 ou approuvées antérieurement et dont les effets se sont poursuivis pendant l'exercice :

Convention avec Monsieur Adrien ORDRONNEAU

Convention approuvées antérieurement et dont les effets se sont poursuivis

Nature et objet : Sommes laissées en compte courant.

Modalités : Monsieur Adrien ORDRONNEAU possède un compte-courant dans la société. Au 30 septembre 2019, le solde s'élevait à la somme de 4 817.31 €. Celui-ci n'est pas rémunéré.

Le Président
Adrien ORDRONNEAU



RESTAURANT LE T.BONE
SAS A.R M.M au capital de 3000 €
4. Place Maupertuis
44510 I.E POULIGUEN
Tél 02 40 62 23 66
Siret 825 131 097 00016
R C S Saint-Nazaire

A.R.M.M

Société Par Actions Simplifiée au capital de 3 000.00 €

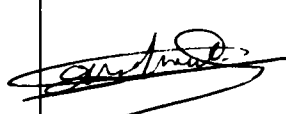
Siège social : 4 PLACE MAUPERTHUIS

44510 LE POULIGUEN

825 131 097 RCS SAINT NAZAIRE

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 MARS 2020

Associé	Titres*	Voix	Mandataire	Signature
Monsieur Adrien ORDRONNEAU 9 CHEMIN DE KERMABON BATZ SUR MER (Loire Atlantique)	98 PP	98		
Monsieur Marc ORDRONNEAU 1 RUE EUGENE KERIVEL SAINT-HERBLAIN (Loire Atlantique)	1 PP	1		
Madame Martine ORDRONNEAU 1 RUE EUGENE KERIVEL SAINT-HERBLAIN (Loire Atlantique)	1 PP	1		
TOTAL sur les 100 actions composant le capital social	100 PP	100		

Le soussigné certifie exacte la feuille de présence faisant apparaître que3... associés, présents ou représentés, totalisent100... actions ayant droit de vote, auxquelles sont attachées100... voix.

A la présente sont annexés :

- pouvoirs,
- formulaires de vote par correspondance.

* PP = pleine propriété, US = usufruit, NP = nue-propriété

RESTAURANT LE T.BONE
SAS A R M.M au capital de 3000 €
4, Place Maupertuis
44510 LE POULIGUEN
Tél : 02 40 62 23 66
Siret 825 131 097 00016
R C S Saint-Nazaire

Le Président



A.R.M.M

Société Par Actions Simplifiée au capital de 3 000.00 €

Siège social : 4 PLACE MAUPERTHUIS

44510 LE POULIGUEN

825 131 097 RCS SAINT NAZAIRE

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 MARS 2020

L'an deux mille vingt,

et le trente mars, à dix-huit heures,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple en date du 15 mars 2020.

Monsieur Adrien ORDRONNEAU préside la séance en qualité de président de la société.

Le président constate que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent actions sur les 100 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2019,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,

- Questions diverses

Monsieur le président donne lecture.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 septembre 2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2019, s'élevant à 23 050.04 €, de la manière suivante :

- Une somme de 23 050.04 €
affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et Monsieur Adrien ORDRONNEAU, associé détenant plus de 10 % des voix, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, Monsieur Adrien ORDRONNEAU s'étant abstenu et ses titres n'ayant pas été prises en compte dans le calcul de la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de ratifier la rémunération brute allouée au cours de l'exercice à Monsieur Adrien ORDRONNEAU, président, pour un montant de 31 588.05 € outre le remboursement de ses frais sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Le président

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Un associé

A.R.M.M

société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros

Siège social : 4 PLACE MAUPERTHUIS - LE POULIGUEN (Loire Atlantique)

825131097 RCS SAINT NAZAIRE

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS (en euros)		30/09/2019	30/09/2018	-	-
1. <u>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</u>					
a) Capital social		3 000	3 000		
b) Nombre d'actions ordinaires existantes		100	100		
c) Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes		0	0		
d) Nombre maximal d'actions futures à créer		0	0		
Par conversion d'obligations		0	0		
Par exercice de droits de souscription		0	0		
2. <u>OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes		407 085	535 070		
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions		35 405	22 737		
c) Impôt sur les bénéfices		2 561	-156		
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice		0	0		
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions		23 050	10 994		
f) Résultat distribué		0	0		
3. <u>RESULTAT PAR ACTION</u>					
a) Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions		328.44	228.93		
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions		230.50	109.94		
c) Dividende attribué à chaque action		0.00	0.00		
4. <u>PERSONNEL</u>					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice		5	4		
b) Montant de la masse salariale de l'exercice		134 245	187 004		
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales)		35 281	41 739		

A.C.

SAS A.R.M.M

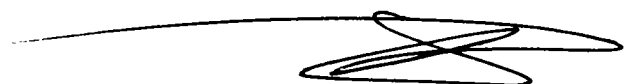
Restauration traditionnelle

4 PLACE MAUPERTHUIS

44510 LE POULIGUEN

RAPPORT COMPTABLE AU 30/09/2019

Certifié conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a stylized, looped flourish.

Sommaire

Attestation d'Expert Comptable	1
1. Comptes annuels	2
Bilan actif	3
Bilan passif	4
Compte de résultat	5
Compte de résultat (suite)	6
Annexe	7
2. Analyse d'exploitation	18
Soldes intermédiaires de gestion	19
Détail des produits et charges	20
3. Autres informations	23
Détail des postes du bilan	24
Liste simplifiée des immob	27
4. Liasse fiscale	29

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de la société

SAS A.R.M.M

Pour l'exercice du 01 octobre 2018 au 30 septembre 2019

Et conformément à nos accords et aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 14 pages, se caractérisent par les données suivantes :

**Montants en
euros**

Total bilan	213 820
Chiffre d'affaires	407 085
Résultat net comptable (Bénéfice)	23 050

Fait à Guérande

Le 02 décembre 2019

Anne-Laure BUTROT HAMARD

Expert Comptable

Alaric BONNIFAIT

Chargé de mission

RAPPORT COMPTABLE 2019

Période du 01/10/2018 au 30/09/2019

Comptes annuels

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2019	Net 30/09/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	146 820		146 820	146 820
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	14 649	6 006	8 644	8 330
Autres immobilisations corporelles	46 024	15 687	30 337	32 790
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	207 493	21 693	185 801	187 939
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	10 030		10 030	7 313
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	3 476		3 476	624
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	62		62	15
Autres créances	1 422		1 422	6 763
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	12 093		12 093	25 177
Charges constatées d'avance (3)	937		937	1 194
TOTAL ACTIF CIRCULANT	28 020		28 020	41 086
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	235 513	21 693	213 820	229 025
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/09/2019	30/09/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 000	3 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	300	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	10 694	
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	23 050	10 994
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	37 044	13 994
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	118 181	146 515
Emprunts et dettes financières diverses (3)	14 648	22 422
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 144	16 818
Dettes fiscales et sociales	25 803	29 277
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	176 776	215 031
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	213 820	229 025
(1) Dont à plus d'un an (a)	89 298	117 967
(1) Dont à moins d'un an (a)	87 478	97 064
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	30/09/2019	30/09/2018
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	407 085	535 070
Chiffre d'affaires net	407 085	535 070
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée	9 646	14 851
Subventions d'exploitation	1 159	5 241
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits	96	35
Total I	417 986	555 198
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	125 178	167 532
Variations de stock	-2 717	-7 313
Autres achats et charges externes (a)	82 026	127 965
Impôts, taxes et versements assimilés	4 311	8 754
Salaires et traitements	134 245	187 004
Charges sociales	35 281	41 739
Dotations aux amortissements et dépréciations		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	9 794	11 899
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	77	704
Total II	388 194	538 284
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	29 792	16 914
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	4 082	5 964
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	4 082	5 964
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-4 082	-5 964
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	25 710	10 949

Compte de résultat (suite)

	30/09/2019	30/09/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	99	111
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	99	111
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-99	-111
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	2 561	-156
Total des produits (I+III+V+VII)	417 986	555 198
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	394 936	544 204
BENEFICE OU PERTE	23 050	10 994

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier

- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

RAPPORT COMPTABLE 2019
Période du 01/10/2018 au 30/09/2019

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A.R.M.M

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2019, dont le total est de 213 820 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 23 050 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 26/11/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 574 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation.

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	146 820			146 820
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	146 820			146 820
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 730	2 919		14 649
- Installations générales, agencements aménagements divers	20 237	4 736		24 973
- Matériel de transport	10 318			10 318
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 734			10 734
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	53 018	7 655		60 673
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	199 838	7 655		207 493

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		7 655		7 655
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		7 655		7 655
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

30/09/2019

Éléments achetés	146 820
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	146 820

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 400	2 605		6 006
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 291	3 310		7 601
- Matériel de transport	2 171	2 579		4 750
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 037	1 299		3 336
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	11 899	9 794		21 693
ACTIF IMMOBILISE	11 899	9 794		21 693

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 421 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	62	62	
Autres	1 422	1 422	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	937	937	
Total	2 421	2 421	

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 3 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 30,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 176 776 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	118 181	28 882	89 298	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 144	18 144		
Dettes fiscales et sociales	25 803	25 803		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	14 648	14 648		
Produits constatés d'avance				
Total	176 776	87 478	89 298	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	28 309			
(**) Dont envers les associés	14 648			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 14 648 euros

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	3 567
Intérêts courus	214
Dettes provis. pr congés à payer	2 721
Charges sociales s/congés à payer	609
Etat - autres charges à payer	3 593
Total	10 703

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	937		
Total	937		

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

Montant en
euros

Effets escomptés non échus

Avals et cautions

Engagements en matière de pensions

Engagements de crédit-bail mobilier

Engagements de crédit-bail immobilier

Nantissement du fonds de commerce sur emprunt cic

210 000

Subrogation privilège vendeur fonds de commerce

160 000

Autres engagements donnés

370 000

Total

370 000

Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de suretés réelles

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
<i>Cautions Solidaires Romain et Adrien Ordronneau - durée crédit voiture + 24 mois</i>	12 600
<i>Caution solidaire Adrien Ordronneau - durée du crédit fdc + 24 mois</i>	105 000
<i>Caution solidaire Romain Ordronneau - durée du crédit fdc + 24 mois</i>	105 000
<i>BPI financement garantie</i>	87 500
Autres engagements reçus	310 100
Total	310 100
Dont concernant .	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

RAPPORT COMPTABLE 2019

Période du 01/10/2018 au 30/09/2019

Analyse d'exploitation

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/10/18 au 30/09/19 12 mois	%	du 18/01/17 au 30/09/18 21 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
Ventes de marchandises						
Coût d'achats marchandises vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue	407 085	100,00	535 070	100,00	101 331	33,14
Production stockée						
Production immobilisée	9 646	2,37	14 851	2,78	1 160	13,66
Cie de matières et sous-traitance	122 460	30,08	160 219	29,94	30 906	33,76
MARGE DE PRODUCTION	294 271	72,29	389 702	72,83	71 584	32,15
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	407 085	100,00	535 070	100,00	101 331	33,14
MARGE BRUTE GLOBALE	294 271	72,29	389 702	72,83	71 584	32,15
Autres achats et charges externes	82 026	20,15	127 965	23,92	8 903	12,18
VALEUR AJOUTEE	212 245	52,14	261 737	48,92	62 681	41,91
Subventions d'exploitation	1 159	0,28	5 241	0,98	-1 836	-61,30
Impôts, taxes et verst assimilés	4 311	1,06	8 754	1,64	-692	-13,83
Charges de personnel	169 526	41,64	228 743	42,75	38 815	29,70
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	39 567	9,72	29 481	5,51	22 721	134,87
Reprises s/ charges et Transferts						
Autres produits	96	0,02	35	0,01	75	372,69
Dot. amortissements et provisions	9 794	2,41	11 899	2,22	2 994	44,03
Autres charges	77	0,02	704	0,13	-325	-80,75
RESULTAT D'EXPLOITATION	29 792	7,32	16 914	3,16	20 127	208,25
Quote part résultat en commun						
Produits financiers						
Charges financières	4 082	1,00	5 964	1,11	674	19,76
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	25 710	6,32	10 949	2,05	19 453	310,92
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles	99	0,02	111	0,02	36	56,33
Résultat exceptionnel	-99	-0,02	-111	-0,02	-36	56,33
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	2 561	0,63	-156	-0,03	2 650	NS
RESULTAT DE L'EXERCICE	23 050	5,68	10 994	2,05	16 768	286,89

Détail des produits et charges

	du 01/10/18 au 30/09/19 12 mois	%	du 18/01/17 au 30/09/18 21 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
Ventes de marchandises						
Coût d'achats marchandises vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue						
706100 - Restaurant 10 %	330 474	81,18	430 645	80,48	84 392	34,29
706200 - Restaurant 20%	76 611	18,82	104 426	19,52	16 939	28,39
	407 085	100,00	535 070	100,00	101 331	33,14
Production stockée						
Production immobilisée						
722000 - Production immobilisée corporell			5 116	0,96	-2 923	-100,00
726000 - Avantages en nature	9 646	2,37	9 735	1,82	4 083	73,40
	9 646	2,37	14 851	2,78	1 160	13,66
Cie de matières et sous-traitance						
601000 - Achats matières premières exo	791	0,19	2 791	0,52	-804	-50,43
601100 - Achats matières 5.5%	104 997	25,79	137 732	25,74	26 293	33,41
601120 - Achats matières premières 20%			520	0,10	-297	-100,00
601130 - Matières premières 10%			199	0,04	-114	-100,00
601200 - Achats boisson 5.5%	2 852	0,70	3 295	0,62	969	51,47
601210 - Achats boisson 20%	16 729	4,11	22 994	4,30	3 589	27,32
603111 - Variation de stocks de MP	-3 015	-0,74	-4 521	-0,84	-431	16,70
603112 - Variation de stocks Boissons	297	0,07	-2 791	-0,52	1 892	-118,65
609100 - R.R.R.obtenus s/ach.mat.première	-191	-0,05			-191	
	122 460	30,08	160 219	29,94	30 906	33,76
MARGE DE PRODUCTION	294 271	72,29	389 702	72,83	71 584	32,15
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	407 085	100,00	535 070	100,00	101 331	33,14
MARGE BRUTE GLOBALE	294 271	72,29	389 702	72,83	71 584	32,15
Autres achats et charges externes						
606110 - Fournitures électricité	5 783	1,42	6 793	1,27	1 901	48,97
606120 - Fournitures eau	2 064	0,51	1 400	0,26	1 264	158,05
606130 - Fournitures gaz	2 086	0,51	3 604	0,67	26	1,28
606140 - Fournitures carburant	942	0,23	1 302	0,24	198	26,55
606300 - Achats de petit équipement	2 122	0,52	3 792	0,71	-45	-2,06
606310 - Achats produits entretiens	5 652	1,39	5 503	1,03	2 507	79,72
606320 - Petits travaux			7 900	1,48	-4 514	-100,00
606330 - Petits mobiliers	4 737	1,16	7 800	1,46	280	6,28
606400 - Achats fournitures administrative	632	0,16	1 664	0,31	-319	-33,54
613200 - Locations immobilières	21 110	5,19	32 543	6,08	2 514	13,52
613250 - Location TPE	318	0,08	477	0,09	45	16,67
613500 - Locations mobilières			57	0,01	-32	-100,00
614000 - Charges locatives & copropriété	1 236	0,30	330	0,06	1 047	555,45
615500 - Entretien sur biens mobiliers	3 422	0,84	3 896	0,73	1 196	53,74
615510 - Entretien du matériel technique	5 728	1,41	2 967	0,55	4 033	237,83
615600 - Maintenance	320	0,08	836	0,16	-158	-33,03
616100 - Assurances multirisques	2 207	0,54	2 152	0,40	978	79,50
616120 - Assurances Homme Clé	59	0,01	57	0,01	26	80,67
616200 - Assurances véhicules	622	0,15	570	0,11	297	91,12
616210 - Assurance mobile	108	0,03			108	

Détail des produits et charges

	du 01/10/18 au 30/09/19 12 mois	%	du 18/01/17 au 30/09/18 21 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
618500 - Frais de colloques, de séminaire			2 349	0,44	-1 342	-100,00
622600 - Honoraires	4 574	1,12	4 522	0,85	1 990	77,02
622605 - Honoraires EC constitution			872	0,16	-498	-100,00
622610 - Honoraires exceptionnels	434	0,11	750	0,14	6	1,35
622620 - Honoraires social	2 441	0,60	2 822	0,53	828	51,34
622621 - Honoraires droit social	156	0,04	1 057	0,20	-448	-74,20
622700 - Frais d'actes et contentieux	199	0,05	2 611	0,49	-1 293	-86,69
622800 - Rémun. & Honoraires divers	5 250	1,29	8 348	1,56	480	10,06
623000 - Publicité	1 874	0,46	5 531	1,03	-1 287	-40,71
623400 - Cadeaux à la clientèle			300	0,06	-171	-100,00
623800 - Divers (pourboires, dons courant	260	0,06	50	0,01	231	810,00
625100 - Voyages et déplacements			723	0,14	-413	-100,00
625700 - Réceptions	122	0,03	2 015	0,38	-1 029	-89,38
626000 - Frais postaux	409	0,10	122	0,02	340	486,25
626100 - Frais de télécommunication	1 580	0,39	1 784	0,33	561	55,01
626200 - Abonnement TPE	37	0,01	64	0,01	1	1,65
627100 - Frais sur titres	996	0,24	634	0,12	634	174,94
627200 - Commissions sur emprunts			5 308	0,99	-3 033	-100,00
627500 - Commissions CB	1 927	0,47	2 474	0,46	513	36,29
627800 - Prestations de services bancaire	2 562	0,63	1 929	0,36	1 460	132,43
628100 - Cotisations	57	0,01	57	0,01	24	75,00
	82 026	20,15	127 965	23,92	8 903	12,18
VALEUR AJOUTEE	212 245	52,14	261 737	48,92	62 681	41,91
Subventions d'exploitation						
740000 - Subventions d'exploitation	1 159	0,28	5 241	0,98	-1 836	-61,30
	1 159	0,28	5 241	0,98	-1 836	-61,30
Impôts, taxes et verst assimilés						
631200 - taxe apprentissage	783	0,19			783	
633300 - Formation continue (organisme)	716	0,18	1 398	0,26	-84	-10,45
635110 - Contribut° économique territori	1 313	0,32	995	0,19	744	130,93
635130 - Taxes voiries	517	0,13	891	0,17	8	1,53
635200 - TVA non récupérables	982	0,24	1 120	0,21	342	53,49
635300 - Cartes Grises			240	0,04	-137	-100,00
635400 - Droits d'enregistrements			4 110	0,77	-2 349	-100,00
	4 311	1,06	8 754	1,64	-692	-13,83
Charges de personnel						
641100 - Salaires appointements	125 206	30,76	168 961	31,58	28 656	29,68
641200 - Provisions congés payés	-1 182	-0,29	3 903	0,73	-3 413	-153,01
641500 - Gratifications stagiaires			310	0,06	-177	-100,00
641700 - Avantages en nature	10 222	2,51	13 830	2,58	2 319	29,34
645100 - Cotisations à l'URSSAF	28 676	7,04	31 820	5,95	10 493	57,71
645110 - Provisions charges congés payé	-368	-0,09	976	0,18	-925	-165,87
645200 - Cotisations aux mutuelles	2 237	0,55	3 114	0,58	457	25,69
645300 - Cotisations aux caisses de retri	5 098	1,25	10 766	2,01	-1 054	-17,13
647500 - Médecine du travail et pharmaci	212	0,05	480	0,09	-62	-22,71
649000 - Crédit 'impôt compétitivité emplo	-3 269	-0,80	-2 722	-0,51	-1 714	110,17
649100 - Provision crédit impôt compét.e	2 695	0,66	-2 695	-0,50	4 235	-275,00
	169 526	41,64	228 743	42,75	38 815	29,70
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	39 567	9,72	29 481	5,51	22 721	134,87

Détail des produits et charges

	du 01/10/18 au 30/09/19 12 mois	%	du 18/01/17 au 30/09/18 21 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
Reprises s/ charges et Transferts						
Autres produits						
758000 - Produits divers gestion courante	96	0,02	35	0,01	75	372,69
	96	0,02	35	0,01	75	372,69
Dot amortissements et provisions						
681120 - Dot. amort. s/immobil. corporel.	9 794	2,41	11 899	2,22	2 994	44,03
	9 794	2,41	11 899	2,22	2 994	44,03
Autres charges						
658000 - Charges diverses gestion coura	77	0,02	704	0,13	-325	-80,75
	77	0,02	704	0,13	-325	-80,75
RESULTAT D'EXPLOITATION	29 792	7,32	16 914	3,16	20 127	208,25
Quote part résultat en commun						
Produits financiers						
Charges financières						
661100 - Intérêts des emprunts et dettes	3 248	0,80	5 654	1,06	17	0,53
661600 - Intérêts bancaires	834	0,20	310	0,06	656	370,12
	4 082	1,00	5 964	1,11	674	19,76
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	25 710	6,32	10 949	2,05	19 453	310,92
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
671200 - Pénalités et amendes	99	0,02	111	0,02	36	56,33
	99	0,02	111	0,02	36	56,33
Résultat exceptionnel	-99	-0,02	-111	-0,02	-36	56,33
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
695000 - Impôts sur les bénéfices	3 761	0,92	800	0,15	3 304	722,72
699600 - Crédit d'impôt formation			-156	-0,03	89	-100,00
699740 - Crédit d'impôt apprentissage	-1 200	-0,29	-800	-0,15	-743	162,50
	2 561	0,63	-156	-0,03	2 650	NS
RESULTAT DE L'EXERCICE	23 050	5,66	10 994	2,05	16 768	266,89

RAPPORT COMPTABLE 2019

Période du 01/10/2018 au 30/09/2019

Autres informations

Détail des postes du bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/19	Net au 30/09/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
207000 - Fonds commercial	146 820		146 820	146 820
	146 820		146 820	146 820
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage				
215400 - Matériel	14 649		14 649	11 730
281540 - Amortis. materiel		6 006	-6 006	-3 400
	14 649	6 006	8 644	8 330
Autres immobilisations corporelles				
218100 - Instal.gales, agencet, aménagt.di	23 050		23 050	18 314
218150 - Vaisselles	1 923		1 923	1 923
218200 - Matériels de Transport	10 318		10 318	10 318
218300 - Matériel de bureau	1 700		1 700	1 700
218310 - Matériel informatique	638		638	638
218400 - Mobilier	8 396		8 396	8 396
281810 - Amortis. instal. gales, agencet. di		5 932	-5 932	-3 263
281815 - Amortis. vaisselle		1 668	-1 668	-1 028
281820 - Amortis. matériel de transport		4 750	-4 750	-2 171
281830 - Amortis. matér bureau et inform		851	-851	-511
281831 - Amortis. materiel informatique		518	-518	-398
281840 - Amortis. mobilier		1 967	-1 967	-1 128
	46 024	15 687	30 337	32 790
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	207 493	21 693	185 801	187 939
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
311100 - Stocks de matières premières	7 536		7 536	4 521
311200 - Stocks Boissons	2 494		2 494	2 791
	10 030		10 030	7 313
Créances				
Clients et comptes rattachés				
411100 - Clients	62		62	15
	62		62	15
Fournisseurs débiteurs				
401000 - Fournisseurs				438
				438
Etat, Impôts sur les bénéfices				
444000 - Etat - impôts sur les bénéfices	708		708	2 878
	708		708	2 878
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
445661 - TVA déductible sur services	461		461	283
445810 - Regul TVA deductible				240
445860 - TVA sur factures non parvenues	253		253	228
	714		714	752
Autres créances				
448700 - Etat - produits à recevoir				2 695
				2 695
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
409100 - Fournisseurs - acomptes s/com	3 476		3 476	624

Détail des postes du bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/19	Net au 30/09/18
Disponibilités	3 476		3 476	624
511200 - Chèques à encaisser	120		120	83
511300 - CB à l'encaissement	1 324		1 324	4 642
511310 - Tickets restaurant	896		896	3 286
511320 - Chèques vacances	840		840	3 340
512000 - CIC	7 732		7 732	13 718
530000 - Caisse	1 182		1 182	109
	12 093		12 093	25 177
Charges constatées d'avance				
486000 - Charges constatées d'avance	937		937	1 194
	937		937	1 194
TOTAL ACTIF CIRCULANT	28 020		28 020	41 066
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	235 513	21 693	213 820	229 025

Détail des postes du bilan

	Net au 30/09/19	Net au 30/09/18
PASSIF		
Capital social ou individuel		
101300 - Capital souscrit-appelé, versé	3 000	3 000
	3 000	3 000
Réserve légale		
106100 - Réserve légale	300	
	300	
Autres réserves		
106800 - Autres réserves	10 694	
	10 694	
Résultat de l'exercice	23 050	10 994
TOTAL CAPITAUX PROPRES	37 044	13 994
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Emprunts</i>		
164000 - Emprunt CIC 10.5 K€ 12/2017-12/2020	4 413	7 904
164100 - Emprunt CIC 175 K€ 02/2017-02/2024	113 554	138 372
168840 - Intérêts courus	214	239
	118 181	146 515
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	118 181	146 515
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
455100 - Associé -Adrien ORDRONNEAU	4 817	12 507
455170 - Associés - Romain ORDRONNEAU	9 830	9 914
	14 648	22 422
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - Fournisseurs	14 578	14 868
408100 - Fournisseurs - fact. non parvenues	3 567	1 949
	18 144	16 818
<i>Personnel</i>		
421000 - Personnel - rémunérations dues	8 698	7 993
428200 - Dettes provis. pr congés à payer	2 721	3 903
	11 418	11 896
<i>Organismes sociaux</i>		
431000 - Sécurité sociale	3 344	5 903
437020 - cotisation prevoyance KLESIA	1 006	875
437030 - Cotisation Retraite KLESIA	2 215	4 083
438200 - Charges sociales s/congés à payer	609	976
	7 174	11 837
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
445510 - TVA à décaisser	2 875	2 802
445800 - Régularisation de TVA collectée		1 023
445810 - Regul TVA deductible	454	
	3 329	3 825
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		
442100 - Prélèvement a la source	289	
448600 - Etat - autres charges à payer	3 593	1 718
	3 882	1 718
Dettes fiscales et sociales	25 803	29 277
TOTAL DETTES	176 776	215 031

TOTAL PASSIF

213 820

229 025



Liste simplifiée des immob.

Code	Désignation	Date acq.	M T	Valeur achat	Cumul antérieur	Dot. exercice	Cumul	VNC
207000 Fonds commercial								
0000000012	FONDS DE COMMERCE	01/03/17	N	146 820,00				146 820,00
Total du compte 207000				146 820,00				146 820,00
215400 Matériel								
0000000013	MATERIELS AC FDC	01/03/17	L 20,00	10 380,00	3 287,00	2 076,00	5 363,00	5 017,00
0000000001	COMBI CUTTER	30/04/18	L 20,00	1 350,00	113,25	270,00	383,25	966,75
0000000019	MACHINE A GLACON	08/04/19	L 20,00	850,20		81,71	81,71	768,49
0000000022	MACHINE SOUS VIDE	08/04/19	L 25,00	1 373,37		165,00	165,00	1 208,37
0000000018	LAVE LINGE	05/09/19	L 25,00	695,45		12,56	12,56	682,89
Total du compte 215400				14 649,02	3 400,25	2 605,27	6 005,52	8 643,50
218100 Instal.gales, agenct, aménagt.div.								
0000000014	PETITS TRAVAUX LOCAUX	31/03/17	L 10,00	5 115,99	768,82	511,60	1 280,42	3 835,57
0000000002	ravalement store	13/04/17	L 12,50	12 500,00	2 291,67	1 562,50	3 854,17	8 645,83
0000000003	BACS EXTERIEUR	18/04/17	L 20,00	698,05	202,82	139,61	342,43	355,62
0000000020	MEUBLE ETUVE VENTILE	08/04/19	L 20,00	2 420,61		232,65	232,65	2 187,96
0000000021	ETAGERE CHAUFANTE	08/04/19	L 20,00	2 315,18		222,51	222,51	2 092,67
Total du compte 218100				23 049,83	3 263,31	2 668,87	5 932,18	17 117,65
218150 Vaisselles								
0000000004	VAISSELLE	18/01/17	L 33,33	322,67	183,15	107,56	290,71	31,96
0000000016	VAISSELLE AC FDC	01/03/17	L 33,33	1 600,00	844,44	533,33	1 377,77	222,23
Total du compte 218150				1 922,67	1 027,59	640,89	1 668,48	254,19
218200 Matériels de Transport								
0000000005	KANGOO EXPRESS	28/11/17	L 25,00	10 317,93	2 170,96	2 579,36	4 750,32	5 567,61
Total du compte 218200				10 317,93	2 170,96	2 579,36	4 750,32	5 567,61
218300 Matériel de bureau								
0000000006	CAISSE ENRETISTREUSE CASIO	31/03/17	L 20,00	1 700,00	510,94	340,00	850,94	849,06
Total du compte 218300				1 700,00	510,94	340,00	850,94	849,06
218310 Matériel informatique								
0000000007	HP PAVILLON PC PORTABLE	19/04/17	D 41,67	637,51	398,44	119,54	517,98	119,53
Total du compte 218310				637,51	398,44	119,54	517,98	119,53
218400 Mobilier								
0000000010	chaises	16/02/17	L 10,00	1 479,60	240,44	147,96	388,40	1 091,20
0000000017	MOBILIER AC FDC	01/03/17	L 10,00	1 200,00	190,00	120,00	310,00	890,00
0000000008	table duro	22/03/17	L 10,00	2 160,00	329,40	216,00	545,40	1 614,60
0000000015	RUE DU COMMERCE	18/05/17	L 10,00	1 246,60	170,71	124,66	295,37	951,23
0000000009	lot mobilier	02/10/17	L 10,00	1 635,00	163,05	163,50	326,55	1 308,45
0000000011	FAUTEUIL STUART	31/03/18	L 10,00	675,00	33,94	67,50	101,44	573,56
218400				8 396,20	1 127,54	839,62	1 967,16	6 429,04

Report

Liste simplifiée des immob.

218400 Mobilier

Code	Désignation	Date acq. M T	Valeur Achat	Cumul antérieur	Dot. exercice	Cumul	VNC
Total de la liste simplifiée			207 493,16	11 899,03	9 793,55	21 692,58	185 800,58
Répartition des dotations économiques					9 674,01	linéaire	
					119,54	dégressif	
						variable	

RAPPORT COMPTABLE 2019

Période du 01/10/2018 au 30/09/2019

Liasse fiscale

SAS A.R.M.M

RAPPORT COMPTABLE

2065 - Impôt sur les sociétés

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				N° 2065-SD 2019	
Exercice ouvert le	01/10/2018	et clos le	30/09/2019	Régime simplifié d'imposition	☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					
Désignation de la société			Adresse du siège social		
SAS A.R.M.M					
SIRET 8 2 5 1 3 1 0 9 7 0 0 0 1 6					
Adresse du principal établissement			Ancienne adresse en cas de changement		
4 PLACE MAUPERTHUIS 44510 LE POULIGUEN					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère					
SIRET					
Activités exercées Restauration traditionnelle			Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐		
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	0
		Bénéfice imposable à 15 %	25 072		
2 Plus-values		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %			
PV à long terme imposables à 15 %					
PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
				PV exonérées art. 238 quinquies	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes ☐		Zones franches urbaines	
				Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐	
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies ☐	
				Autres dispositifs ☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐					
Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐					
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%					
1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case ☐					
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ☐					
dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé Cegid Expert Comptabilité					
Viseur conventionné ☐ Visa CGA ☐					
Nom, adresse, téléphone, Télécopie					
- du comptable SARL BUTROT HUBERT MAILLET					
1 PLACE DE L'EUROPE 44351 GUERANDE CEDEX					
Tel : 02 40 15 66 15					
- du conseil					
Tel :					
- du CGA ou du viseur conventionné					
Tel :					
- N° d'agrément					

2065 Bis - Impôt sur les sociétés, annexe

Formulaire obligatoire (art. 225 du Code général des impôts)		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065		N° 2065 bis-SD 2019			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ Payées par la société elle-même		a		Payées par un établissement chargé du service des titres			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		(c)					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)					
Montant des distributions		(e)					
autres que celles visées en (a),		(f)					
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		(g)					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		(h)					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)					
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		(j)					
		Total (a à h)					
Nom, prénoms, domicile et qualité (art 48-1 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants, - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités, - SEP et associé de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société				
1	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées			
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽¹⁾				MVLVT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽²⁾				MVLVT imputée sur les PVLVT de l'exercice			
				MVLVT réalisée au cours de l'exercice			
				MVLVT restant à reporter			

SAS A.R.M.M

RAPPORT COMPTABLE

2050 - Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

DGFP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A.R.M.M		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois		12	
Adresse de l'entreprise		4 PLACE MADPERTHUIS 44510 LE PODLIGUEN		Durée de l'exercice précédent		21	
Numero SIRET*		8 2 5 1 3 1 0 9 7 0 0 0 1 6		Néant			
				Exercice N clos le		30/09/2019	
				Brut		Amortissements, provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
Capital souscrit non appelé		(I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH	146 820	AI		146 820	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	14 649	AS	6 005	8 643	
	Autres immobilisations corporelles	AT	46 024	AU	15 687	30 337	
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
Autres titres immobilisés	BD		BE				
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières*	BH		BI				
TOTAL (II)		BJ	207 493	BK	21 692	185 800	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	10 030	BM		10 030	
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	3 476	BW		3 476	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	62	BY		62	
	Autres créances (3)	BZ	1 421	CA		1 421	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE			
Disponibilités	CF	12 092	CG		12 092		
Charges constatées d'avance (3)*	CH	937	CI		937		
TOTAL (III)		CJ	28 019	CK		28 019	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer	(IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations	(V)	CM				
	Ecart de conversion actif*	(VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	235 513	1A	21 692	213 820	
Renvois (1) Dont droit au bail	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières actives	CP		(3) Part à plus d'un an	CR		
Clauses de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks		Créances			

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2032

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A.R.M.M		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé	3 000)	DA	3 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	DC		
	Réserve légale (3)		DD	300	
	Reserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ	DG	10 694	
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	23 050	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
TOTAL (I)			DL	37 044	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	118 180	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	DV	14 647	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	18 144	
	Dettes fiscales et sociales		DY	25 803	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA		
Compte régulier	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)			EC	176 776	
Ecart de conversion passif*			(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	213 820	
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		IB		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	87 477	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFP N° 2052 2019

Formulaires obligatoires (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.R.M.M		Exercice N				Néant ☐
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC	
	Production vendue { biens *	FD		FE	FF	
	services *	FG	407 085	FH	FI	407 085
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	407 085	FK	FL	407 085
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	9 645
	Subventions d'exploitation				FO	1 158
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	
	Autres produits (1) (11)				PQ	95
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	417 985
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	125 177
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	(2 717)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	82 026
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	4 310
	Salaires et traitements*				FY	134 244
	Charges sociales (10)				FZ	35 281
	DOTATIONS D'EXPLOITATION {	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements*			GA	9 793
		- dotations aux provisions*			GB	
		Sur actif circulant dotations aux provisions*			GC	
	Pour risques et charges dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	77
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	388 193
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	29 791
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	
	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	
					GQ	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GR	4 081
	Intérêts et charges assimilées (6)				GS	
	Différences négatives de change				GT	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GU	4 081
Total des charges financières (VI)					GV	(4 081)
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GW	25 710
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						

Cegid Group

(RENTVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans le note n° 2032

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise SAS A.R.M.M		Néant ☐	
Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	99
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	99
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(99)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	2 561
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	417 985
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	394 935
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	23 050
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G I)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales		99	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2032

SAS A.R.M.M

RAPPORT COMPTABLE

2054 - Immobilisations

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2019

Formulaires obligatoires (article 33 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS A.R.M.M** Néant ☐

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
						Consolidatives à une réévaluation globale au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		
						Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	146 820	KX		KP	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS	11 730	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	20 236	KW	KX
		Matériel de transport *			KY	10 317	KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	10 733	LC	LD
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
	TOTAL III		LN	53 018	LO		LP	7 654
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		OG		OM		OT	
	Autres participations		OU		OV		OW	
	Autres titres immobilisés		IP		IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières		IT		IU		IV	
	TOTAL IV		LQ		LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	199 838	OH		OJ	7 654

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				par virement de poste à poste		par cession à des tiers ou mise hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		D0		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	146 820	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		IZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Inst. gales, agencements et aménagements des constructions	IS		MG		MH		MI
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	14 649	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers	IU		MM		MN	24 972	MO
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	10 317	MR
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	10 733	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF
	TOTAL III		IY		NG		NH	60 673	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		OM		OW
	Autres participations		IO		OX		OY		OZ
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières		IZ		2E		2F		2G
	TOTAL IV		IB		2J		2K		2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			4		OK		OL	207 493	OM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2055 - Amortissements

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise <u>SAS A.R.M.M</u>										Néant ☐	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH		
TOTAL I											
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	3 400	QA	2 605	QB		QC	6 005	
Autres immobilisations	Inst générales, agencements, aménagement divers	QD	4 290	QE	3 309	QF		QG	7 600		
	Matériel de transport	QH	2 170	QI	2 579	QJ		QK	4 750		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 036	QM	1 299	QN		QO	3 336		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL III	QU	11 899	QV	9 793	QW		QX	21 692		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			QN	11 899	QP	9 793	QQ		QR	21 692	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
Emballages récup et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							ZB		ZB		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2056 - Provisions inscrites au bilan

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2019

Formulaires obligatoires (article 93 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise <u>SAS A.R.M.M</u>						Néant ☒ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	6O	6P	6Q	6R		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	6I	6J	6K	6L	
		- titres de participation	6M	6N	6O	6P	
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	6Q	6R	6S	6T	
	Sur stocks et en cours	6U	6V	6W	6X		
	Sur comptes clients	6Y	6Z	6A	6B		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6C	6D	6E	6F		
TOTAL III		7A	TY	TZ	UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7B	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF				
	- financières	UG	UH				
	- exceptionnelles	UI	UJ				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du CGI						10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAS A.R.M.M

RAPPORT COMPTABLE

2058A - Détermination du résultat fiscal

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)		9	DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL		DGFP N° 2058-A 2019		
Désignation de l'entreprise SAS A.R.M.M					Néant ☐		
					Exercice N, clos le 30/09/2019		
I. RÉINTÉGRATIONS					BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	23 050	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	35		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					XY	3 761
Quote-part : Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE WL					Résultats bénéficiaires versés à l'article 209 B du CGI L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					
		- imposées au taux de 0 %					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme			
				- Plus-values soumises au régime des fusions			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	2 695		
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MB			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					YI		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3		
					TOTAL I	29 541	
II. DÉDUCTIONS					PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE *					WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WU		
		- imposées au taux de 0 %			WV		
		- imposées au taux de 19 %			WH		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WP		
		- imputées sur les déficits antérieurs			WW		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %			XB			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)					2A	XA	
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*					ZY		
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Majoration d'amortissement*			XD		
		Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 octies A)	L5
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 quinquies)	L6	Sociétés d'investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine - TE (44 octies, octies A)	0V	Reprise d'entreprises en difficulté (44 quinquies)	1F	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC
		Basin urbain à dynamiser (art. 44 bisdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)			PC
		Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)			XS		
		Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI	4 469
		Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II	4 469	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	25 072		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	25 072		
					XO		

2058B - Déficits, indemn. pour congés à payer

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2019

Formulaire obligatoire (article 39 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise SAS A.R.M.M		Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1° bis A1 1° du CGI, dotations de l'exercice		ZT	3 330
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1° bis A1 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV + 9S) et (YO = ZW + 9T) à reporter au tableau 2058-A	YN	YO	
	↓	↓	
	ligne W1	ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

2058C - Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.R.M.M		Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	10 994
	Prélèvements sur les réserves	0E	
	TOTAL I	0F	10 994
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		
	- Réserve légale	ZB	300
	- Autres réserves	ZD	10 694
	Dividendes	ZE	
	Autres répartitions	ZF	
Report à nouveau (N.B. Le total I doit correspondre à ce qui se voit II)		ZG	
TOTAL II		ZH	10 994
RENSEIGNEMENTS DIVERS			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	
	- Engagements de crédit-bail immobilier		
	- Effets portés à l'escompte et non échus		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	22 663
	- Personnel extérieur à l'entreprise		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		13 053
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	E5	57
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		82 026
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE		1 313
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	Z5	2 997
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			4 310
T V A	- Montant de la T V A collectée		48 370
	- Montant de la T V A déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		21 128
DIVERS	- Montant brut des salaires *	0B	124 809
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	0S	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP	
	- Filiales et participations: (Lettre au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si ou cocher 1 Sinon 0 ZR 0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG	
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octet		RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		
	Plus-values à 15%	JK	
	Plus-values à 19%	JM	
	Imputations	JC	
	Groupe résultat d'ensemble JD		
	Plus-values à 15%	JN	
Plus-values à 19%	JP		
Imputations	JF		
Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	
N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	

Cepid Group

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qui n'ont pas ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

2059A - Détermination des plus ou moins values

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise SAS A. R. M. M					Néant ☒		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)	
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪	
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1973, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	C ADRI A plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑧)						
	C ADRI B plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)						
C ADRI C autres plus-values taxables à 19 %							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

2059B - Affectation des plus values à court terme

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFIP N° 2059-B 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2059C - Suivi des moins-values à long terme

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.R.M.M Néant ☒

☐ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
☐ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ☐ ou 12,8 % ☐

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ☐ *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ☐ *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N-1			
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme A 15 % Ou A 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	A 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	A 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ③	A 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ④			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N-1						
N-2						
N-3						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2059D - Affectation des plus values à long terme

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALEURS À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2019

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise SAS A.R.M.M		Néant ☐ X ☐					
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés {	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-6° du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2059E - Détermination de la valeur ajoutée

16		DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE		DGFIP N° 2059-E 2019	
Formulaires obligatoires (article 59 A du Code général des impôts)					
Désignation de l'entreprise SAS A.R.M.M		Néant ☐			
Exercice ouvert le 01/10/2018 .. et clos le 30/09/2019 ..		Durée en nombre de mois 12			
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectifs moyens du personnel	YP		5		
Dont apprentis	YF		1		
Dont handicapés	YG				
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL				
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		407 085		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK				
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT				
TOTAL 1	OX		407 085		
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		95		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		9 645		
Subventions d'exploitation reçues	OF		1 158		
Variation positive des stocks	OD		2 717		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI				
Rentres sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT				
TOTAL 2	OM		13 617		
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Achats	ON		125 177		
Variation négative des stocks	OQ				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		60 598		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ				
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		77		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY				
TOTAL 3	OJ		185 853		
IV Valeur ajoutée produite					
Calcul de la Valeur Ajoutée	OG		234 849		
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA		234 849		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.					
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		407 085		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		5		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX				
Période de référence	GY	0	1	/	1
		0	/	2	0
		1	/	8	GZ
		3	0	/	0
		9	/	2	0
		1	/	9	
Date de cessation	HR				

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.

2059F - Composition du capital social

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2019

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'annexe III au CGR)
N° de dépôt(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1 (1)
1Neant ☐

EXERCICE CLOS LE 30/09/2019

N° SIRET 82513109700016

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.R.M.M

ADRESSE (voie) 4 PLACE MAUPERTHUIS

CODE POSTAL 44510

VILLE LE POULIGUEN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (s1 société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	Code Postal	Commune
				Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (s1 société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	Code Postal	Commune
				Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (s1 société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	Code Postal	Commune
				Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (s1 société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	Code Postal	Commune
				Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
	ORDRONNEAU	Adrien		54.00	54
Naissance	Date	N° Département	Commune	Pays	
	03051991	44	NANTES	FRANCE	
Adresse	N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
	9	CHEMIN DE KERMABON	44740	BATZ SUR MER	FRANCE

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
	ORDRONNEAU	Romain		44.00	44
Naissance	Date	N° Département	Commune	Pays	
	11011987	44	NANTES	FRANCE	
Adresse	N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
	7	RUE DES EGLANTIERES	44240	LA CHAPELLE SUR ERDRE	FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2059G - Filiales et participations

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2019

Formulaire obligatoire
(art. 21 de l'ann. III de la loi n° 2008-776)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)1 (1) Néant ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/09/2019

N° SIRET 82513109700016

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.R.M.M

ADRESSE (voie) 4 PLACE MAUPERTHUIS

CODE POSTAL 44510

VILLE LE POULIGUEN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse N°	Voie	Code Postal	Commune Pays

Cagat Group

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux soustraits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2079A - Crédit d'impôt apprentissage

CRÉDIT D'IMPÔT APPRENTISSAGE
(Article 244 quater G du code général des impôts)
Au titre de l'année civile 2018

N° 2079-A-FC-SD
(2019)

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt apprentissage.

Dénomination de l'entreprise	SAS A.R.M.M	N° SIREN	825131097
Adresse	4 PLACE MAUPERTHUIS 44510 LE POULIGUEN		

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE) ☐

Dénomination de la société mère	N° SIREN
Adresse	

ENTREPRISE PORTANT LE LABEL « ENTREPRISE DU PATRIMOINE VIVANT » (COCHER LA CASE) ☐

- Date du dépôt de la demande d'octroi du label « entreprise du patrimoine vivant »	
- Date d'octroi du label « entreprise du patrimoine vivant »	

I - DÉTERMINATION DU NOMBRE D'APPRENTIS OU D'ÉLÈVES ¹

Répartition du nombre d'apprentis en première année de leur cycle de formation et préparant un diplôme de niveau inférieur ou égal à BAC+2, employés depuis au moins 1 mois, en fonction du nombre de mois de présence dans l'année ²		
Nombre d'apprentis	Nombre de mois de présence	Total (col 1 x col 2)
(1)	(2)	(3)
	1 mois	
	2 mois	
	3 mois	
	4 mois	
	5 mois	
	6 mois	
	7 mois	
	8 mois	
1	9 mois	9
	10 mois	
	11 mois	
	12 mois	
Nombre annuel moyen d'apprentis (total colonne 3 12)		1 0.75

Répartition du nombre d'apprentis ayant un statut spécifique, en première année de leur cycle de formation et employés depuis au moins 1 mois en fonction du nombre de mois de présence dans l'année ⁴		
Nombre d'apprentis dont le statut spécifique ouvre droit à un crédit d'impôt majoré	Nombre de mois de présence	Total (col 4 x col 5)
(4)	(5)	(6)
	1 mois	
	2 mois	
	3 mois	
	4 mois	
	5 mois	
	6 mois	
	7 mois	
	8 mois	
	9 mois	
	10 mois	
	11 mois	
	12 mois	
Nombre annuel moyen d'apprentis ayant un statut spécifique (total colonne 6 12)		2

¹ Cette condition s'apprécie au 31 décembre de l'année civile au titre de laquelle le crédit d'impôt est calculé

² Tout mois commencé est comptabilisé comme un mois entier

³ Relevé de cette catégorie : l'apprenti bénéficiant d'un accompagnement personnalisé (article L 5131-7 1° du code du travail) ou apprenti handicapé (article L 5213-2 du code du travail), l'apprenti employé par une entreprise portant le label "entreprise du patrimoine vivant" au sens de l'article 23 de la loi du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, l'apprenti ayant signé un contrat d'apprentissage à l'issue d'un contrat de volontariat pour l'insertion mentionné à l'article L 130-1 du code du service national

⁴ Tout mois commencé est comptabilisé comme un mois entier

2079A - Crédit d'impôt apprentissage

SAS A.R.M.M

II - DÉPENSES DE PERSONNEL AFFÉRENTES AUX APPRENTIS (ne mentionner que les rémunérations et charges sociales des apprentis)

Rémunérations et accessoires	3	8 238
Charges sociales correspondantes aux rémunérations et accessoires	4	227
Subventions publiques	5	
Total (ligne 3 + 4 - 5)	6	8 465

III - DÉTERMINATION DU MONTANT DU CRÉDIT D'IMPÔT APPRENTISSAGE

Crédit d'impôt pour l'accueil des apprentis en première année préparant un diplôme de niveau inférieur ou égal à BAC+2 (ligne 1 x 1600 €)	7	1 200
Crédit d'impôt majoré pour l'accueil des apprentis en première année ayant un statut, une qualification ou un contrat spécifique (ligne 2 x 2200 €)	8	
Crédit d'impôt de l'entreprise (total des lignes 7 et 8 dans la limite du montant indiqué ligne 6)	9	1 200
Quote part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou assimilées (servir le tableau cadre IV.A)	10	
Montant total du crédit d'impôt (somme des lignes 9+10)	11	1 200

IV - PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS DE PERSONNES

A - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés n° SIRET (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
TOTAL		12

B - CADRE À SERVIR PAR LES ASSOCIÉS QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS⁵

Nom et adresse des associés et n° SIRET (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
TOTAL		13

V - UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT

Entreprises individuelles : le montant déterminé ligne 11 doit être reporté sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et sur la déclaration n° 2042 C-PRO

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : le montant déterminé ligne 11 doit être reporté sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et sur le relevé de solde n° 2572

Les demandes de restitution du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n° 2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFi) ou sur l'imprimé n° 2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

⁵ Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-dessus peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 11.

2079CICE - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI
(Article 244 quater C du code général des impôts)
Dépenses engagées au titre de l'année civile 2018

N° 2079-CICE-FC-SD
(2019)

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le	01/10/2018	Clos le	30/09/2019
--------------------	------------	---------	------------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
SAS A.R.M.M 4 PLACE MAUPERTHUIS 44510 LE POULIGUEN	82513109700016 Ancienne adresse (en cas de changement)

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	☐	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère
---	--------------------------	--	-----------------------------

A – Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année, ¹ hors rémunérations versées dans les DOM)	1	54 477
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 6 %)	2	3 269
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers)	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 6 %) x 10/90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	3 269
B – Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 5 x 9%) ³	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers)	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 7a x 9 %) x 10/90)	7b	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 6 + ligne 7b)	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 12)	9	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)	10	3 269
Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	11	

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale
² Cf § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20
³ Pour des rémunérations versées en 2017 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9 %
⁴ Cf § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20

2079CICE - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
TOTAL				12

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
TOTAL				

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général				
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	13	3 269		
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	14			
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 15 : - le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) s'il est positif; - zéro si le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) est négatif ou égal à zéro	15	3 269		
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15)	16	3 269		
Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)				
Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	17			
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	18			
Montant du crédit disponible Reporter en ligne 19 : - le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) s'il est positif; - zéro si le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) est négatif ou égal à zéro	19			
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]	20			

⁵ Il convient de porter le montant de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

2079CICE - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20)	21	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	22	3 269

– Pour les sociétés hors régime de groupe

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572-SD

– Pour la société mère d'un groupe de sociétés

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n° 2572-SD

– Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW)

Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFi) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit d'IS

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
 (art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

 Numéro SIRET du principal établissement
 Code APE

 SAS A.R.M.M
 4 PLACE MAUPERTHUIS
 44510 LE POULIGUEN
 82513109700016
 5610C

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie

Complément

Lieu-dit / hameau

Code postal / Ville

Pays

I Résultats de l'exercice

A Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	25 072
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit 38120 € x durée de l'exercice en mois / 12	38 120
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice	25 072
j Dont résultat net imposable dans la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k	25 072

l **III Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-j)m **IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)

Formulaire 2069-RCI - Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SAS A.R.M.M

Au titre de l'année N

825131097 I81

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case

Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)

Néant

PME au sens communautaire

X

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	1 200
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	3 269
Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	54 477
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Cegid Group